



Exploitation illégale d'un terrain, condamnation juge

Par **mode83**, le **24/11/2010 à 21:06**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter pour solliciter de votre part un avis juridique
Je suis propriétaire d'un terrain agricole que j'ai hérité de mes parents par voie de donation.
Une première partie de ce terrain est loué à un agriculteur qui y fait paître des bovins.
Mais une seconde partie de ce terrain est utilisée en toute illégalité et sans bail par une société de Travaux Publics. Cette dernière en a fait son dépôt de gravas et de sable.
A l'encontre de cette société, j'ai fait 5 courriers en recommandé pour demander l'arrêt de l'exploitation
J'envisage de saisir de TGI. Par contre je ne sais pas ce que je peux demander au juge : certes l'arrêt immédiat de l'exploitation, mais est ce que je peux demander une compensation financière pour préjudice subit et surtout sur quelle base financière. Je n'y connais rien en matière de baux ruraux
Par avance merci de votre réponse
Très cordialement

Par **mimi493**, le **24/11/2010 à 21:40**

Dans ce cas, vous devriez prendre un avocat car un bail rural, surtout verbal c'est difficile à rompre. Est-ce que l'occupant se prévaut d'un bail verbal ?

Par **chaber**, le **25/11/2010 à 09:25**

La seconde parcelle ne peut être régie par les baux ruraux
En vertu de l'article L 411-1 du

code rural ' le bail rural est la mise à disposition, à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pout y exercer une activité agricole telle que définie à l'article L 311-1 de ce même code'.